

Commune de Villeneuve de Berg

CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbal de la séance du 04 Mai 2021

Présents (20) :

Mme Taulemesse, M.Lefrileux, Mme Alivon, M.Rotger, M.Mehl, M.Chause, M. Morge, M.Clément, M.Alonso, M.Bellanger, Mme Eyraud, Mme Dubois, Mme Hemmache, Mme fargier, Mme Dussol, Mme Valcke, Mme cros, Mme Laville-Franchi, Mme Dubois, Mme Heu.

Excusés avec pouvoirs (2):

M. Vigne à Mme Dubois, Mme Cosse à M.Mehl.

Excusé sans pouvoir (1) :

M.Y Bilancetti.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h05.

Au préalable à cette séance, le Conseil Municipal recevait Mme Claire HURTAUX pour une présentation du SPPEH (Service Public de la Performance Energétique et de l'Habitat) qui informe et apporte un conseil personnalisé aux particuliers mais également au petit tertiaire puis M.GUSELLA chargé de mission Habitat Urbanisme à Berg et Coiron pour un exposé sur le bilan de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) afin d'éclairer au mieux les élus amenés à se prononcer lors de cette séance sur l'augmentation des crédits affectés à ce dispositif.

Election du secrétaire de séance :

Mme Cros Isabelle est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2021

M.LEFRILEUX explique ne pas s'être retrouvé à la lecture du procès verbal sur la question de l'absence de débat sur la gestion de l'eau mais ne souhaite pas que le procès verbal soit modifié.

Aucune autre remarque particulière, le procès verbal est adopté.

Modification de l'ordre du jour de la séance

Mme le Maire explique qu'en raison de réunions d'informations devant se dérouler au sein de l'EPCI ce jeudi 6 mai et le suivant, le projet de délibération sur l'opposition au transfert du Plan Local d'Urbanisme sera retiré de l'ordre du jour et reporté à une autre séance.

M.Lefrileux demande à avoir une note d'information concernant les tenants et les aboutissants concernant ce projet.

Les maires de la communauté de communes ont demandé plusieurs scénarii qui seront transmis ultérieurement.

Mme Le maire a demandé des éléments précis pour faire opposition au projet PLUI.

M.Mehl souligne qu'il est important que la commune ait la main sur ce projet .

Projet de délibération N° 41 OPAH Avenant n°3

M.Lefrileux souhaite savoir si les enveloppes sont suffisantes par rapport au projets potentiels.

Il est prévu 7 logements au total en 4 ans, peut être d'avantage cette année puis une augmentation est prévue en 2022.

M.Mehl fait la remarque suivante : On peut penser que PVD va apporter une feuille de route , cependant est ce assez incitatif ? Le centre bourg doit être une priorité.

Mme le maire souligne qu'il existe des leviers tels que les ateliers du territoire et le programme PVD qui devraient rendre la commune plus attractive. L'objectif étant d'apporter une aide financière supplémentaire mais pas uniquement.

La délibération est votée à l'unanimité.

Projet de délibération N°42 Désignation des membres du conseil d'administration de l'Ehpad Les Terrasses de l'ibie

Mme le maire indique que la composition du CA pour les terrasses de l'ibie n'est pas réglementaire , elle a été alertée par M.Rourresol, directeur intérimaire de l'Ehpad.

Selon le texte, le CA doit se composer de 3 membres élus dont le maire, de 2 résidents des terrasses dont le président élu au CBVS, d'un représentant d'une famille(un titulaire et un suppléant) et de 2 personnes du CCAS communal (M.Monticiollo et Mme Loyrion)

Les candidats des élus communaux sont M.Mehl, Mme Eyraud, M.Clément, le vote est effectué à main levée.

M.Mehl obtient 6 voix, Mme Eyraud et M.Clément obtiennent 16 voix chacun.

Projet de délibération N°43 Désignation du correspondant « défense »

Mme le Maire expose que le correspondant défense et aux anciens combattants est une fonction qui répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation.

Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil Municipal et des habitants de leur commune. Chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Mme le Maire demande s'il y a des candidats à cette fonction.

M.Sébastien Alonso propose sa candidature.

Il est élu par 20 voix pour et 2 absentions, Mme Dussol et Mme Laville Franchi.

Projet de délibération N°44 Nouvelle composition de la commission des finances

M.Morge a demandé à intégrer la commission des finances. Cette commission se réunira le 25 mai 2021 à 20h.

Vote à l'unanimité.

Projet de délibération N° 45 Création d'une commission générale

Une réunion en amont du conseil municipal est organisée chaque mois, initialement intitulée « bureau », or ce terme ne s'applique pas à ce genre de réunion. Un bureau désigne uniquement le maire et ses adjoints. Il est proposé que cette assemblée s'appelle désormais « commission générale »' elle se réunira en principe en amont du CM,une semaine avant.

M.Lefrileux émet le souhait que cette commission se réunisse plus souvent que le CM afin d'avoir des discussions sur des projets comme l'eau, PVD....Il pense que c'est important d'avoir un lieu d'échange, de partage.

Mme le maire souligne qu'il existe déjà différentes commissions mais on peut envisager peut être plus de temps de réunions pour discuter sur des sujets bien précis.

Vote à l'unanimité.

Projet de délibération N°46 Approbation du nouveau règlement du conseil municipal des enfants

Les conseils municipaux des enfants et des jeunes seront mis en place à partir de septembre 2021.

M.MORGE expose que la commission Education Jeunesse fait deux propositions :

- la modification du règlement intérieur du conseil municipal des enfants avec le rajout d'un collège d'élus qui habitent Villeneuve mais qui ne sont pas scolarisés sur Villeneuve. Il y aurait donc 3 collèges : 10 élus à l'école du Parc, 10 élus à l'école du Coiron et 2 élus non scolarisés sur Villeneuve. Elargissement au CE1, CE2, CM1 et CM2.

- la création d'un conseil municipal des jeunes de 12/17ans en collaboration avec le CSC. Un travail doit être effectué pour aller chercher les jeunes, constituer des listes et réaliser les élections.

M.Mehl approuve l'ouverture au Conseil des enfants non scolarisés et demande ce que cela représente en terme de nombre. (une 15 aine d'enfants) Il suggère qu'il serait utile de faire une information supplémentaire en mairie. IL questionne sur un éventuel emploi supplémentaire au CSC.

Mme le maire indique que le relais est pris par les animateurs du CSC et qu'il y a seulement une convention signée avec le CSC.

M.Lefrileux suggère qu'il y ait un cadrage financier à ajouter dans le cadre d'une enveloppe financière, juste pour que cela soit plus clair. Prévoir de le rajouter dans le règlement intérieur avec la mention « dans le cadre du budget alloué ».

Vote à l'unanimité.

Projet de délibération N°47 Approbation du règlement du conseil municipal des jeunes .

Création d'un conseil municipal des jeunes de 12/17ans en collaboration avec le CSC. Un travail doit être effectué pour aller chercher les jeunes, constituer des listes et réaliser des élections.

Vote à l'unanimité.

Projet de délibération N°48 Création d'un emploi pour un contrat parcours emploi et compétences

Mme le Maire informe que la DTAS a présenté à la mairie un villeneuvois disposant de compétences manuelles et plus particulièrement dans le domaine de l'électricité. Il a été décidé de l'intégrer aux services techniques de la commune pour une durée initiale de 6 mois, comme le prévoit le dispositif.

Il convient pour ce faire de créer cet emploi.

M.MEHL s'interroge sur la durée du contrat.

Vote à l'unanimité.

Projet de délibération N°49 Adhésion au lancement d'un contrat de groupe « risques statutaires » avec le CDG 07

Mme le Maire informe de l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire à un tel contrat après consultation menée par le CDG.
Ce contrat prévoit des taux plus avantageux en se regroupant.

Vote à l'unanimité.

Projet de délibération N°50 Bail commercial précaire

Un jeune entrepreneur en réparation mécanique est venu se présenter à la mairie de Villeneuve pour avoir accès à un local communal. Le local de la SAUR, venant juste de se libérer, il lui a été accordé pour un loyer mensuel de 750 euros.

M.Lefileux approuve cette initiative.

M.Mehl s'interroge sur l'intérêt d'un bail précaire. Il s'inquiète du bruit que peut générer une telle activité sur un lieu d'habitations. Il aurait préféré que la mairie soit d'avantage prudente et ne propose qu'un bail d'un an.

Vote : 2 abstentions M.Mehl et Mme Cosse (procuration)

Projet de délibération N°51 Motion sur le mode de gestion de la distribution de l'eau

Le syndicat Olivier de Serres qui a en charge la gestion de l'eau potable sur 18 communes, réparties sur 4 intercommunalités, doit se prononcer avant l'été 2021 sur le mode de gestion qui sera mis en place à partir de juillet 2022.

Deux solutions s'offrent à lui : la gestion en régie publique ou la délégation de service public à un opérateur privé, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

- Considérant que l'eau n'est pas une marchandise mais un bien commun précieux et indispensable à la vie, que la ressource se fait de plus en plus rare et que l'impact de cet épuisement sur la population sera de plus en plus grand dans les années à venir,

le Conseil municipal estime que les enjeux de la gestion du service de l'eau potable ne peuvent être débattus dans le seul cercle d'élus représentants des communes et demande que le Syndicat Olivier de Serres organise l'information des habitants et leur concertation dans le cadre de réunions publiques.

- Constatant, par ailleurs, que l'efficacité du réseau ne s'est pas améliorée sur les 6 dernières années et que l'indice linéaire de perte est en augmentation,

le Conseil municipal se demande si le fermier, en tant qu'expert/conseil, a bien mis tout en œuvre pour communiquer au syndicat la nécessité d'investir plus afin d'atteindre les clauses fixées par le contrat et auxquelles il s'était engagé.

Au vu des éléments susmentionnés, le Conseil municipal de Villeneuve de Berg se positionne pour le passage de la gestion du service de l'eau potable en régie publique et mandate ses 2 représentants pour porter ce vote.

Si le choix du syndicat Olivier de Serres se portait malgré tout en faveur d'une délégation de service public, dans le cadre d'un contrat d'affermage, le Conseil municipal de Villeneuve de Berg demande :

a) que la période du contrat soit la plus courte possible et en raccord avec la prise de compétence de la gestion de l'eau par l'intercommunalité en 2026.

b) que le Syndicat Olivier de Serres s'engage à mettre en œuvre une trésorerie suffisante afin de préparer ce passage en régie.

A partir de cette motion, le vote a lieu le 5 mai avec la présence des 2 délégués de la commune.

M.Lefrileux approuve cette décision, c'est la remarque qu'il avait souhaité faire lors du dernier CM. Cependant, il regrette de ne pas avoir été associé à la rédaction de la motion. Il ré affirme l'importance d'un travail collectif au sein du conseil municipal afin de pouvoir se préparer dans quelques années pour une reprise en régie.

Mme Dussol regrette que les décisions ne soient prises que par la majorité élue.

M.Mehl s'interroge sur la meilleure possibilité de se faire entendre. Il veut connaître la position des autres participants des communes. Et remarque que dans le collectif on aurait un coup à gagner. Il aurait également été intéressé pour participer à la rédaction de la motion.

Mme Taulemesse indique que la motion a été rédigée en quelques jours seulement et qu'il était très difficile de proposer un travail en présentiel au vu du calendrier des adjoints déjà très chargé.

M.Chausse indique que l'idéal serait d'avoir un contrat pas trop long pour se préparer à passer en régie mais cela reste délicat dans la manière de s'y préparer. Il souligne également que si le vote est reporté, il serait intéressant d'en rediscuter en commission générale.

Mme le maire conclut en remarquant que le fait d'écrire c'est acter, que le fait que ce soit inscrit c'est important.

Vote : 2 abstentions (Mme Dussol et Mme Laville Franchi)

Mme Alivon souhaite qu'il soit ajouté au procès verbal, qu'elle ne désire pas s'associer à cette délibération.

Mme le Maire donne la parole aux adjoints afin qu'ils exposent les dossiers en cours.

La séance est levée à 20h45.